



Les responsables de secteur de l'ADAR de Dourgne :

- vous orienteront vers le financeur qui correspond le plus à votre situation,
- vous aideront dans le montage des dossiers pour une éventuelle prise en charge,
- vous établiront gratuitement un devis.

DEFISCALISATION :

Quel que soit le service choisi, la moitié de la dépense engagée est déductible du montant de l'impôt sur le revenu dans la limite d'un plafond annuel de 12 000 €.

Pour toute dépense engagée à compter du 1^{er} janvier 2017, cette réduction aura le caractère d'un crédit d'impôt remboursable pour les personnes non imposables.

Pour bénéficier de la défiscalisation, l'ADAR fournit une attestation fiscale justifiant de la dépense réellement payée dans l'année.

Cas particulier : en service mandataire, l'ADAR atteste du paiement des frais de gestion et l'URSSAF atteste des salaires et des charges patronales de la période.

Pour nous contacter :

Par téléphone au :

05 63 50 30 11

du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h00 et
de 14h00 à 18h00

Par mail à :

accueil@adar-dourgne.fr

TARIFS HORAIRES

**applicables au :
1^{er} février 2025**

**6, Les Promenades
81110 DOURGNE**

Version 2 du 1/6/2017
Mise à jour le 01/02/2025

Service Prestataire

Tarif horaire Conseil Départemental CD81/CD31
(Bénéficiaires APA, PCH, Aide sociale) — **25.90 €**

Tarif horaire CNAV
(Bénéficiaires CARSAT, MSA...) — **26.80 €**

Tarif horaire Intégral — **25.90 €**

Les éventuelles participations de l'Organisme Financeur sont déductibles des tarifs horaires cités ci-dessus.

Indemnités kilométriques : 0.38 € / km

Adhésion annuelle : 13 euros

Les participations du Conseil Départemental se font en tiers payant et sont notifiées directement au bénéficiaire. Les participations des Caisses de retraites se font en tiers payant et utilisent

Barème de ressources et de participations de la CARSAT (Année 2025)

RESSOURCES MENSUELLES					
PERSONNE SEULE		Ménage		Participation du retraité	
Jusqu'à	1 034,28 €	Jusqu'à	1 605,73 €	10% soit	2,68 €
De	1 034,28 € à 1 140 €	De	1 605,73 € à 1 825 €	15% soit	4,02 €
De	1 140 € à 1 254 €	De	1 825 € à 1 996 €	25% soit	6,70 €
De	1 254 € à 1 427 €	De	1 996 € à 2 168 €	40% soit	10,72 €
De	1 427 € à 1 597 €	De	2 168 € à 2 510 €	55% soit	14,74 €
De	1 597 € à 1 940 €	De	2 510 € à 2 966 €	65% soit	17,42 €
De	1 940 € à 2 281 €	De	2 966 € à 3 421 €	70% soit	18,76 €
Au-delà de	2 281,00 €	Au-delà de	3 421 €	75% soit	20,10 €

Service Mandataire (à compter du 1er JANVIER 2025) : Hors majoration Dimanche et Jours Fériés

COÛT DU SERVICE MANDATAIRE (dont frais de gestion : 1,80 € inclus)						
Emploi Contrat	Garde d'enfant à domicile	Employé(e) familial(e). (employeur : -de 60 ans)	Assistant(e) de vie (Employeur 60 ans et plus, ou en situation de handicap ou de dépendance)			
			Niveau 3 ¹	Niveau 4 ¹	Niveau 5 ¹	Garde de nuit
Employeurs exonérés						
CDI	17.90€		17.90€	18.14€	18.39€	19.05€
CDD	19.40€		19.40€	19.67€	19.96€	20.67€
Employeurs non exonérés						
CDI	19.81€	19.60€	19.81€	20.12€	20.43€	21.24€
CDD	21.68€	21.46€	21.68€	22.02€	22.37€	23.26€

Principales exonérations :	
* Employeur âgé de 70 ans et plus	
* Employeur bénéficiaire de l'APA	
* Employeur titulaire de la carte d'invalidité (80% et +)	
Frais de gestion :	
De 1h à 30 h	1,80 €
De 31h à 50 h	1,60€
50 h et +	1,50€
Plafonnement des frais :	100,00 €

¹ : Niveau déterminé suivant les tâches à effectuer